

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2016**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Pouvoirs : 3  
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 03/05/2016

Le 9 mai 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, en l'absence de Mr Bernard GRISON, Président, empêché, s'est réuni sous la présidence de Mme Brigitte COULON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (remplace Jean-Claude AUBERT), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jacky DUTRUC (pouvoir Noël CHEYNET), Bernard GRISON, Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Noël CHEYNET

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Modification de la vente LINEAX à Trévoux**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique, rappelle que par délibération 2016C30 du 24 mars 2016, le Conseil communautaire a approuvé la vente de la parcelle AB 742 à la société LINEAX pour une surface de 1 709 m<sup>2</sup>.

Suite à un découpage de parcelles dans cette partie de la commune de Trévoux, il s'avère que le terrain vendu à la société LINEAX est en réalité composé de deux parcelles AB 742 (1 484 m<sup>2</sup>) et AB 942 (225 m<sup>2</sup>). Il convient donc de modifier la délibération du 24 mars 2016 en précisant que la vente à LINEAX porte sur ces deux parcelles pour une surface globale de 1 709 m<sup>2</sup>.

Les autres éléments de la vente demeurent inchangés :

- Prix forfaitaire de 70 000 € HT pour 1 709 m<sup>2</sup>.
- Prise en charge par LINEAX des frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable, réalisés par la CCDSV pour un montant de 7 097 € HT.
- Prise en charge par LINEAX des frais d'extension du réseau électrique réalisés par la CCDSV pour un montant de 6029,42 € HT.

La TVA concernant cette transaction porte sur la marge qui résulte de la différence entre le prix d'acquisition initiale du ou des terrains formant le lot vendu et son prix de vente, selon le tableau suivant :

Surface vendue (m <sup>2</sup> )	Prix d'acquisition		Prix de vente (HT)		Marge	TVA sur marge (20%) €/m <sup>2</sup>
	€/m <sup>2</sup>	Montant	€/m <sup>2</sup>	Montant		
1 709	35,59	60 823,31	40,96	70 000,00	9 176,69	1 835,33

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Rapporte** la délibération 2016C30 du 24 mars 2016, portant sur la vente de la parcelle AB 742 à la société LINEAX pour une surface de 1 709 m<sup>2</sup> ;
- ✓ **Approuve** la vente à la société LINEAX ou toute autre entité qui lui serait substituée, des deux parcelles AB 742 (1 484 m<sup>2</sup>) et AB 942 (225 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 1 709 m<sup>2</sup> aux conditions financières suivantes :
  - Prix forfaitaire de 70 000 € HT pour 1 709 m<sup>2</sup>,
  - Prise en charge des frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable, réalisés par la CCDSV pour un montant de 7 097 € HT,
  - Prise en charge des frais d'extension du réseau électrique réalisés par la CCDSV pour un montant de 6 029,42 € HT.
- ✓ **Autorise** le président à signer l'acte authentique de vente de ces parcelles ainsi que toute pièce se rapportant à cette vente.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 09 mai 2016,

Le Président,  
**Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 MAI 2016**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160509-2016C38-DE  
Affichage le :

**30 MAI 2016**

